

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 7 avril 2022- jeudi 28 avril 2022

---

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Pierre-Jean VILASI, Laurence MAURI, Jacky CROIBIER, Mohamed SABRI, Rachel RIVAL, , Martine LARREGOLA  
Absents excusés : Cynthia COURRIEU  
Secrétaire de séance: Patricia OFFMANN

---

### ORDRE DU JOUR

#### Délibérations :

- Compte de gestion du Percepteur
  - Compte Administratif 2021
  - Affectation des résultats
  - Subventions 2022
  - Taux imposition 2022
  - Modalités de vote du budget ( vote par chapitre ou par article)
  - Budget Primitif 2022
  - Diagnostic obligatoire de l'Eclairage Public : proposition du Syaden
  - Création d'un poste de Maitre Nageur Sauveteur pour juillet et Août
  - Convention de mise à disposition de parcelles pour travaux Enedis
- 

Conseil du 7/03/2022 : RAS

#### Délibérations :

- **Compte de gestion du Percepteur** : conforme au compte administratif de la mairie  
Approuvé à l'unanimité des membres présents

- **Compte Administratif 2021**

Frédéric AUDIER présente les résultats du compte administratif 2021

En fonctionnement un excédent de 396 649.51

En investissement un déficit de 102 341.03

Un résultat global de 294 308.48

Approuvé à l'unanimité des membres présents à l'exception de Mr le Maire

- **Affectation des résultats**

Les résultats sont reportés au budget primitif 2022 tels que présentés dans le compte administratif au niveau déficit et excédent. L'excédent en fonctionnement couvre le déficit en investissement.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- **Subventions 2022**

Acca	200
Amicale Laïque manifestations	3500
Amicale section Gym	500
Cercle Verzeillais	300
Restos du cœur	50
APF	50
Comité des Fêtes	1000
Asso Forestière	25
Association Jeunes Verzeillais	400
Dragons Lauquet	100
Atelier méditation	100
protection enfance	50
Prévention routière	50

Foot Saint Hilaire	100
Académie sportive Carcassonne XIII	300
SCPA Carcassonne	450
Association Abbaye St Hilaire	300
Association des Ecoliers inter Lauquet	200

*Approuvé à l'unanimité des membres présents*

**- Taux imposition 2022**

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales, Monsieur le Maire demande à Monsieur Frédéric AUDIER d'exposer les taux des impôts locaux et le produit attendu pour l'année 2022, indiquant les modifications dans le calcul liées au montant d'attribution de la CLECT. En augmentant cette attribution, l'agglomération de Carcassonne entre dans la fiscalité pour le Foncier Bâti et non Bâti.

	Bases 2021(prévisionnelles)	Taux 2021	Taux 2021	Produit
Foncier bâti	318 900	64.17%	46.96 %	149 755
Foncier non bâti	14 300	102.14 %	70.91 %	10 211
<b>TOTAL</b>				<b>159 966</b>

*Approuvé à l'unanimité des membres présents*

**- Modalités de vote du budget ( vote par chapitre ou par article)**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de se prononcer sur la modalité de vote du budget. Il donne connaissance au Conseil des différentes options possibles.

Il propose de voter le budget au niveau des chapitres :

- pour la section de fonctionnement
- pour la section d'investissement

*Approuvé à l'unanimité des membres présents*

**- Budget Primitif 2022 :**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Frédéric AUDIER, adjoint, d'exposer le contenu du budget en résumant les orientations générales.

Il présente les investissements 2022 avec la réfection de la voirie ( rue de l'Ecole/des Tonneliers/de la Mairie/impassée Naouzal), le passage en led de la seconde partie de l'éclairage public du village, la réfection énergétique du petit foyer/cantine.

Les dotations de l'Etat sont en augmentation d'environ 2700 euros.

La participation au SIVU des écoles s'élève à 49 615 euros.

Le total général du budget après les reports est présenté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>758 106.00</b>	<b>758 106.00</b>
<b>Investissement</b>	<b>392 808.00</b>	<b>392 808.00</b>

*Approuvé à l'unanimité des membres présents*

**- Diagnostic obligatoire de l'Eclairage Public / Proposition du SYADEN**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune.

Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n°2021-84 du Comité Syndical, en date du 05 octobre 2021. Diagnostic qui sera obligatoire pour une demande de subvention en matière d'éclairage Public.

Cette étude a 3 objectifs principaux :

- 1/ la réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;
- 2/ l'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique) ;
- 3/ être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Cette mission donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement entre la commune et le SYADEN.

Les collectivités participeront financièrement à la démarche à hauteur de 40% du budget total de la mission pour les communes classées rurales (au titre du régime FACE) et à hauteur de 60% pour les communes classées urbaines et les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Des frais de gestion et d'accompagnement du SYADEN seront appliqués à hauteur de 5% du montant HT de la facture. Les collectivités s'acquittent du montant de leur participation suite au rendu du diagnostic éclairage public.

Le montant estimatif du coût de la mission diagnostic éclairage public est de :

	<b>Coût total estimé € TTC</b>	<b>Part communale estimée €TTC</b>	<b>Frais de gestion du Syaden (€) à charge de la collectivité</b>	<b>Part SYADEN estimées (€TTC)</b>
<b>Tranche ferme</b>	<b>2 700.00</b>	<b>1 080.00</b>	<b>112.50</b>	<b>1 620.00</b>

Approuvé à l'unanimité des membres présents pour une tranche ferme uniquement

- **Création d'un poste de Maitre Nageur Sauveteur pour juillet et Août :**

Comme chaque année, Mr le Maire explique la nécessité de créer un poste (CDD saisonnier de 2 mois) de Maitre Nageur Sauveteur pour la piscine. Après étude des candidatures, il a accepté celle de Mr Frédéric LANAU , qui répond aux critères de recrutement.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- **Convention de mise à disposition de parcelles et servitude de passage pour travaux Enedis :**

Mr le Maire explique au Conseil que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS engage des travaux sur la Commune. Il s'agit donc d'autoriser ces travaux en mettant à disposition des terrains de la commune ainsi qu'une servitude pour chaque poste créé.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

## INFOS

### ➤ **MAISON FRANCE SERVICES DE COUFFOULENS**

Dans le cadre des permanences de Maison France et Services, nous vous informons que celle-ci débutera le troisième lundi de chaque mois à compter de mai 2022.

La première permanence aura lieu le 16 mai de 14h30 à 15h30 avec comme référente Pascale VERCHERE dans les locaux de la Mairie.

Pour les prises de rendez-vous contacter directement France Services Couffoulens au 0468478160 ou par mail : [mfs.couffoulens@carcassonne-agglo.fr](mailto:mfs.couffoulens@carcassonne-agglo.fr)

### ➤ **TOUR DE FRANCE 2022**

Le tour passera par Verzeille le 19/07/2022 – certaines rues autour de la route du Lauquet ainsi que cette route seront fermées. Plus d'informations à venir.